

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS RELATIVE AU BUDGET RECTIFICATIF N°1 AU BUDGET INITIAL 2025**

Délibération n°CA-20250709-2.1 du mercredi 9 juillet 2025

- VU** les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation nationale
- VU** les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- VU** le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- VU** l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes
- VU** l'arrêté rectoral du 28 avril 2025 relatif à la composition du conseil d'administration du Crous de Paris
- VU** le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Paris adopté le 12 mars 2024

**ENTENDU** l'exposé des motifs présenté par Madame Frédérique FOREST, directrice adjointe du Crous de Paris

### **Préambule**

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.

La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mercredi 9 juillet 2025 est annexée à la présente délibération.

### **Article 1**

Le conseil d'administration se prononce sur les autorisations budgétaires suivantes :

- 842 ETPT sous plafond et 10 ETPT hors plafond, soit 852 ETPT ;
- 250 865 000 € d'autorisations d'engagements dont :
  - 43 000 000 € pour les dépenses de personnel ;
  - 183 790 000 € pour les dépenses de fonctionnement ;

- 24 075 000 € pour les dépenses d'investissement ;
- 140 500 000 € de crédits de paiements dont :
  - 43 000 000 € pour les dépenses de personnel ;
  - 72 050 000 € pour les dépenses de fonctionnement ;
  - 25 450 000 € pour les dépenses d'investissement ;
- 128 275 000 € de prévisions de recettes ;
- - 12 225 000 € de solde budgétaire.

## Article 2

Le conseil d'administration se prononce sur les prévisions comptables suivantes :

- - 8 500 000 € de variation de trésorerie ;
- - 1 700 000 € de résultat patrimonial ;
- - 1 500 000 € de capacité d'autofinancement
- - 5 675 000 € de variation de fonds de roulement, son niveau se portant ainsi à + 7 008 709 €

## Article 3

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

## Article 4

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le budget rectificatif n°1 au budget initial 2025 du Crous de Paris.

Le détail du résultat du vote des administrateurs est annexé à la présente délibération.

Fait à Paris, le mercredi 9 juillet 2025

La Rectrice de la région académique d'Île-de-France,  
Rectrice de l'académie de Paris,  
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France,  
Présidente du conseil d'administration du Crous de Paris,



Julie BENETTI

## ANNEXES A LA DÉLIBÉRATION N° CA-20250709-2.1

### Composition de la séance

La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mercredi 9 juillet 2025 est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents	15
Nombre de procurations	07
<b>Total des voix</b>	<b>22</b>

### Détail du résultat du vote des administrateurs

Nombre d'abstentions	02
Nombre de voix contre	04
<b>Nombre de voix pour</b>	<b>16</b>